



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/978

S/18562

6 janvier 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session  
Point 43 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 6 janvier 1987, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention ainsi que celle des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur une déclaration extrêmement provocatrice qu'a faite le Premier Ministre turc, M. Turgut Ozal.

Comme la presse chypriote turque l'a mentionné (voir Halkin Sesi, 3 janvier 1987), le Premier Ministre turc, M. Ozal, s'est vanté dans une déclaration qu'il a faite à Silifke, en Turquie méridionale, de ce que la Turquie pouvait faire fi des réactions internationales à l'invasion turque et aux faits accomplis à Chypre. Il a rappelé que, plusieurs années auparavant, un embargo avait été imposé à la Turquie en raison de ses actions illégales, et que, lorsqu'il avait pris le pouvoir, certains pays commençaient à considérer la Turquie avec une certaine hostilité car, à l'époque, la République turque de Chypre-Nord avait été proclamée dans les zones occupées de Chypre. M. Ozal a poursuivi, avec la même suffisance, en déclarant ... "Quand vous êtes puissants, personne ne peut vous considérer avec hostilité ... Nous avons organisé des 'élections présidentielles', un 'référendum' et des 'élections générales' à Chypre et nous avons consolidé la République turque de Chypre-Nord ... Personne ne peut faire d'objection".

Le 3 janvier 1987, le Président de la République de Chypre, M. Spyros Kyprianou, a répondu avec force à cette déclaration turque inacceptable - qui constitue manifestement un affront à la communauté internationale et une remise en cause fondamentale de la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies -, dans les termes suivants :

"Dans la déclaration qu'il a faite à Silifke (Turquie), le Premier Ministre turc s'est vanté de la politique pratiquée par son gouvernement à l'égard du problème de Chypre et de toutes les actions sécessionnistes dont la Turquie a été l'instigatrice dans la partie occupée de Chypre, y compris la proclamation illégale du pseudo-Etat de M. Denktash. Cet aveu public de M. Ozal prouve le fait évident que tout ce qui se déroule dans la partie

occupée de Chypre est décidé en Turquie, conformément à la politique de partage et d'expansion de ce pays, et va à l'encontre des intérêts véritables des Chypriotes turcs. Ce qui, cependant, constitue un grave défi à la communauté internationale c'est le mépris cynique et arrogant dont M. Ozal fait preuve vis-à-vis des résolutions de l'ONU relatives à Chypre... Les membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général devraient y voir non seulement une insulte, mais encore une source de grave préoccupation."

Notre président a poursuivi en déclarant : "Chypre ne peut à elle seule faire respecter le droit mais les instances de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, peuvent le faire. C'est en effet au Conseil qu'il incombe au premier chef d'empêcher M. Ozal de poursuivre sa politique de piraterie et de terrorisme d'Etat contre Chypre et son peuple.

Rester passif devant la politique expansionniste poursuivie par la Turquie à l'égard de Chypre ne peut que mener à l'effondrement total du prestige et de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies". Le Président de Chypre a conclu en soulignant que "ni les menaces, ni la violence, ni la puissance militaire de la Turquie, dont se vante M. Ozal lui-même, ne pourront jamais nous contraindre à nous soumettre ou à accepter les diktats de la Turquie".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS

-----

